prohelvetia

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

POSI TENEBRAS LUX

VILLE DE GENÈVE

CONVENTION DE SOUTIEN CONJOINT POUR LES «COMPAGNIES A RAYONNEMENT SUPRAREGIONAL ET INTERNATIONAL» PERIODE 2021-2023

entre

La Ville de Genève (ci-après la Ville)
représentée par
Sami Kanaan,
Conseiller administratif chargé du Département de la culture et de la transition numérique

Le Canton de Genève (ci-après le Canton)
représenté par
Thierry Apothéloz
Conseiller d'Etat chargé du Département de la cohésion sociale

Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture (ci-après Pro Helvetia)
représentée par
Philippe Bischof, Directeur, et
Felizitas Ammann, Responsable Arts de la scène

L'Association La Ribot (ci-après la Compagnie)
représentée par
Maria Ribot, Directrice artistique
Véronique Ferrero Delacoste, Présidente

Préambule

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, la Ville de Genève et le Canton de Genève,

considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutien à la création d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces œuvres

et constatant le succès des projets menés en ce sens depuis la signature des premières conventions de soutien conjoint en 2006,

réitèrent leur attachement au principe des conventions de soutien conjoint au bénéfice de compagnies de théâtre et de danse.

L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies et associations qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des trois instances subventionneuses à l'égard de la compagnie bénéficiaire. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer une meilleure coordination des moyens investis en parallèle des soutiens accordés par d'autres institutions publiques et privées.

Les compagnies et les associations partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les associations et compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, Pro Helvetia intervient à titre subsidiaire au soutien apporté par la Ville et le Canton. Elle apporte un soutien renforcé aux représentations à l'étranger des compagnies considérées.

Vu

- La loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC, RS 442.1),
- Les art. 60 et ss du Code civil suisse (CCS),
- La loi cantonale sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (RSG D 1 11),
- La loi cantonale sur la culture, du 16 mai 2013 (RSG C 3 05),
- La loi sur la répartion des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (2ème train) (LRT-2), du 1er septembre 2016 (A 2 06),
- Le règlement de la Ville de Genève régissant l'octroi des subventions municipales, du 4 juin 2014 (LC 21 195),
- Les statuts de la compagnie (annexe 3).

Vu

- Le projet commun de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement,

Vu

- Que la Compagnie répond aux conditions suivantes:

- une production régulière de spectacles,
- une structure d'organisation permanente,
- l'organisation régulière de tournées en Suisse et à l'étranger,
- un travail de création artistique de qualité, novateur, reconnu par la profession et le public,

la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie conviennent de ce qui suit:

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle:

a) le soutien de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie pour promouvoir son développement artistique et favoriser son rayonnement en Suisse et à l'étranger,

b) les engagements de la Compagnie pendant la durée de validité de la convention.

Article 2 : Engagements des subventionneurs

2.1 Engagement financier de la Ville

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de 100'000.- CHF.

Les subventions seront versées sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Conseil municipal et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir. 3

Les subventions seront versées en deux tranches : 75% du montant annuel en janvier et 25% en juillet.

2.2 Engagement financier du Canton

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de 120'000.- CHF.

Les subventions ne sont accordées qu'à titre conditionnel. Le montant peut être modifié par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

Les subventions seront versées en deux tranches : 50% du montant annuel en janvier et 50% en juillet.

2.3 Engagement financier de Pro Helvetia

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie à l'étranger par une contribution annuelle de 110'000.- CHF versée à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année. La contribution est une participation aux frais de diffusion et de tournées à l'étranger.

En outre, la Compagnie a la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires de Pro Helvetia

- pour des tournées dans d'autres régions linguistiques en Suisse,
- pour des projets propres de la Fondation ou de ses bureaux de liaison.

2.4 Bénéficiaire direct

La Compagnie est le bénéficiaire direct de l'ensemble de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

2.5 Subventions en nature

La Ville et le Canton peuvent faire bénéficier la Compagnie de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc. La valeur de tout apport en nature qui serait accordé est indiquée par les collectivités publiques à la Compagnie et doit figurer dans ses comptes.

Article 3 : Réserves

La Ville, le Canton et Pro Helvetia accordent leurs subventions sous réserve que les moyens dont ils disposent chacun pour l'encouragement des compagnies des Arts de la scène ne subissent pas de réduction pendant la durée du contrat. Toute réduction du budget d'une entité subventionneuse peut entraîner une réduction proportionnelle de la contribution que cette partie accorde.
Il n'y a pas de garantie solidaire des instances subventionneuses quant au montant total des subventions attribuées à la Compagnie.

Article 4 : Engagements de la compagnie

4.1 Base

Le projet artistique de la Compagnie est décrit dans le dossier figurant en annexe 2. Il comprend le plan financier triennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs, et une stratégie de tournées à l'étranger.

4.2 Productions

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie s'engage à créer au moins deux œuvres originales qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie s'engage également à développer un travail de sensibilisation. Ce travail consiste à faciliter l'accès de tous les publics aux productions de la compagnie et à faire connaitre le monde professionnel du théâtre auprès d'un public le plus large possible.

4.3 Tournées

La Compagnie s'engage à se produire au moins à 14 reprises par année dans au moins 7 lieux différents à l'étranger selon les critères de Pro Helvetia. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention.
Pro Helvetia tiendra compte lors de ses évaluations de facteurs supplémentaires tels que la spécificité de l'œuvre, la renommée des lieux d'accueil, la visibilité, le nombre de spectateurs, mais aussi de la stratégie de tournée formulée par la Compagnie.

4.4 Autres sources de financement

La Compagnie s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionneuses.

La Compagnie s'engage à assurer le financement de la part du budget non couverte par la convention avec les cachets, fonds de coproduction ainsi que les contributions d'autres institutions (fondations, sponsors, prix, etc.).

4.5 Rapport d'activité et comptes

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard

- à la fin du mois d'avril 2022 (pour l'année 2021)
- à la fin du mois de février 2023 (pour l'année 2022) Les documents peuvent être remis en l'état pour la séance d'évaluation.
- à la fin du mois d'avril 2024 (pour l'année 2023)

à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants:

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée,
- tableau de bord (annexe 4),
- formulaire de tournées (annexe 5),
- principales évolutions et modifications,
- comptes annuels présentés et révisés en conformité avec la directive transversale du Canton,
- dossier de presse et, si possible, captation des dernières créations.

4.6 Excédent et déficit

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel établi conformément à l'article 4.5 est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia selon la clé figurant au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la compagnie. Elle s'intitule «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention». La part conservée par la compagnie est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé «Part de subventions non dépensée» figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant au présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La compagnie conserve 44 % de son résultat annuel. Le solde est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia au prorata de leur financement.

A l'échéance de la convention, le bénéficiaire conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

A l'échéance de la convention, la compagnie assume ses éventuelles pertes reportées.

4.7 Révision

La Ville, le Canton et Pro Helvetia procèdent à leur propre contrôle des états financiers de la Compagnie et se réservent le droit de le déléguer au besoin à un organisme externe. Le résultat admis sera celui déterminé par ce contrôle.

4.8 Echanges d'informations

Au mois de novembre de chaque année, la Compagnie remet son programme pour l'année à venir (de janvier à décembre) à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.
Le programme contient les éléments suivants:

- objectifs de développement artistique ;
- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités) ;
- budget d'exploitation et budget de tournées ainsi que plan de financement.

Chaque partie s'engage à communiquer aux autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité pour la Compagnie de fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionneuses qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

Pro Helvetia est l'interlocutrice de la Compagnie pour d'éventuelles questions liées à la présente convention qui concernent les trois subventionneurs.

Les parties de la convention s'efforceront de se rencontrer toutes ensemble une fois par année pour un échange d'informations.

4.9 Promotion des activités

La Compagnie s'engage à faire figurer de manière visible sur tous les documents promotionnels produits par elle et/ou les organisateurs concernés par ses activités la mention «Subventionné par la Ville de Genève et le canton de Genève, et avec le soutien de Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture ». Les logos et armoiries des parties subventionneuses doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents.

Dans le cadre de leurs actions de communication, la Ville, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie.

4.10 Annonces de représentations à l'étranger

La Compagnie s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (adresses voir annexe 1).

4.11 Développement durable

La Compagnie veillera, dans sa gestion, à respecter au mieux les principes du développement durable.

4.12 Gestion du personnel

La Compagnie est tenue d'observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion de son personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales.
La Compagnie s'engage à respecter le principe de l'égalité entre femmes et hommes et à l'intégrer à tous les niveaux de la gestion des ressources humaines.
La Compagnie s'engage à mettre en place des mesures visant à lutter contre les discriminations et le harcèlement et à en assurer le suivi.

Article 5 : Evaluation

Début 2023, dernière année de validité de la convention, la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie procèderont ensemble à une évaluation des exercices 2021 à 2022 ainsi que des éléments connus de 2023. Les parties se baseront sur le formulaire d'évaluation (annexe 6) qui devra être remis à la fin du mois de février 2023 au plus tard. Ce formulaire servira également de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention :

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires,
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie (objectifs artistiques, objectifs de production et de tournées et travail de sensibilisation),
- le respect du plan financier triennal,
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'activité de la Compagnie.

Elle tiendra également compte des contextes économique, sanitaire et artistique aux niveaux international, fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

Article 6 : Durée et renouvellement

La convention est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période.

La séance d'évaluation commune entre les subventionneurs et la Compagnie sera organisée avant la fin du mois de mars 2023.

Une mise au concours publique des conventions de soutien conjoint pour la période suivante sera organisée par la Ville et le Canton de Genève. Les décisions seront communiquées à Pro Helvetia avant la mi-avril 2023. La décision de Pro Helvetia sera prise avant fin juin 2023.

Article 7 : Résiliation du contrat

La convention peut être dénoncée sur demande d'une des parties avec effet rétroactif à compter du moment où les conditions requises ne sont plus réunies, moyennant avis préalable, conformément aux bases légales relatives à l'octroi des subventions. Dans ce cas, la restitution des subventions peut être exigée pro rata temporis.

La convention peut être dénoncée si la Compagnie déplace son siège social dans un autre canton.

La convention devient caduque à compter de la date où la Compagnie procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

Les parties subventionneuses ont le droit, moyennant avis préalable, d'adapter de la manière nécessaire la convention de soutien conjoint ou de la résilier avant terme s'il s'avère que les bases du contrat ne peuvent être respectées; dans ce cas, les parties cherchent une solution à l'amiable.

Article 8 : Entrée en vigueur
La présente convention entre en vigueur le 1er janvier 2021 par signature des parties.

Fait à Zurich, le 3.3.21 ..... en quatre exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :

Sami Kanaan
Conseiller administratif

Pour le Canton de Genève :

Thierry Apothéloz
Conseiller d'Etat

Pour Pro Helvetia :

Philippe Bischof
Directeur

Felizitas Ammann
Responsable Arts de la scène

L'Association La Ribot :

Maria Ribot
Directrice artistique

Véronique Ferrero Delacoste
Présidente de l'association

Annexe 1

Adresses de liaison pour annonces de représentations à l'étranger :
http://www.eda.admin.ch/eda/g/home/emb/addch.html

Adresses pour les logos :

- https://www.geneve.ch/fr/autorites-administration/administration-municipale/mise-disposition-logo www.ge.ch/culture
- www.prohelvetia.ch/downloads

Adresses, contacts et coordonnées bancaires/postales:

Pour la Ville de Genève :
Coré Cathoud
Conseillère culturelle
Département de la culture et de la transition numérique
Case postale 10
1211 Genève 17
core.cathoud@ville-ge.ch
Tél. : 022 418 65 05

Pour le Canton de Genève :
Thylane Pfister
Conseillère culturelle
Office cantonal de la culture et du sport
Département de la cohésion sociale
Chemin de Conches 4
1231 Conches
thylane.pfister@etat.ge.ch
Tél. : 022 546 66 82

Pour Pro Helvetia :
Felizitas Ammann
Responsable Arts de la scène
Hirschengraben 22
8024 Zurich
Tél. : 044 267 71 63
fammann@prohelvetia.ch

Pour l'Association La Ribot :
Gonzague Bochud
Administrateur
La Ribot – Genève
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève
gonzague@laribot.com
Tél. : 022 331 00 52

Compte :
Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Nom et adresse du bénéficiaire :
La Ribot – Genève
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

IBAN : CH78 0078 8000 H330 2676 9

Banque : Banque cantonale de Genève
Swift : BCGECHGGXXX

Annexe 2:
Projet artistique, stratégie de tournées et plan financier 2021-2023

Annexe 3:
Statuts de la compagnie

Annexe 4:
Tableau de bord

Annexe 5 :
Formulaire de tournée

Annexe 6 :
Formulaire pour l'évaluation conjointe 2021-2023

La Ribot-Genève

Dossier de Convention de soutien
2021 - 2022 - 2023

Sommaire

Introduction	p. 3
Projets pour pour 2021-2022-2023	pp. 4-5
Planning	p. 6
Stratégie de diffusion	p. 7
Plan financier	p. 8
Commentaire financier /structure de la compagnie	p. 9
Réalisation des trois dernières années	p. 10
Biographie La Ribot	pp. 12-13
CV membres de la Cie La Ribot-Genève	pp. 14-17

La Ribot est au bénéfice d'une Convention de soutien conjoint pour les compagnies à rayonnement suprarégional et international pour la période 2018-2020 entre la Ville de Genève, la République et Canton de Genève et Pro Helvetia – Fondation suisse pour la culture.

Introduction

Danseuse de formation, chorégraphe et artiste visuelle, **La Ribot** est une des figures phare de la danse contemporaine européenne ; depuis plus d'une décennie elle s'est établie à Genève où elle y a fondé sa compagnie, La Ribot-Genève. Sa carrière compte la création de plus de quarante travaux, qui ont été présentés dans plusieurs institutions de premier plan tel que la Tate Modern à Londres ou le Théâtre de la Ville de Paris. Ses œuvres visuelles appartiennent aujourd'hui à des collections publiques comme le Centre Pompidou de Paris ou le Museo Reina Sofia à Madrid. Elle collabore avec des co-producteurs prestigieux, tels le Festival d'Automne à Paris, los Teatros del Canal à Madrid ou la Comédie à Genève.

Pour les trois prochaines années un des objectifs majeurs de la compagnie La Ribot-Genève est de créer deux nouvelles productions qui impliquent plusieurs interprètes. Depuis de nombreux années La Ribot, à travers son enseignement à la HEAD ou d'ateliers prodigués comme à la Manufacture, a eu l'occasion de rencontrer de nombreux jeunes artistes qui lui ont fait part de leur désir de travailler pour elle. Aujourd'hui elle ressent la nécessité de travailler avec un plus grand nombre de danseurs.ses, comédiens.nes, performeurs.ses, et autres corps de métier artistique. Elle souhaite intégrer dans ses prochaines créations ces jeunes artistes ainsi que ses collaborateurs artistiques de longues dates tels Thami Manekehla, Juan Loriente ou Olivia Cisky-Trnka parmi d'autres.
Il est prévu deux créations destinées à des scènes de théâtre, une pour 9 interprètes dont la première aura lieu à l'automne 2022 et une autre pour 5 interprètes à l'automne 2023.

En parallèle à ces créations, La Ribot, dans la poursuite des projets de grande envergure qui ont été réalisés ces dernières années, a été sollicitée pour concourir à représenter le Pavillon de l'Espagne dans le cadre la biennale d'art contemporain de Venise en 2021. La ville de Madrid va organiser au début 2022 une exposition monographique consacrée à son travail dans la Salle Alcala 31, lieu référant de l'art contemporain madrilène.

La compagnie va également poursuivre la diffusion des pièces de son répertoire et des nouvelles créations à venir ainsi que des œuvres visuelles. Plusieurs projets de tournées notamment en Russie et aux États-Unis sont en ce moment en discussion.

Elle a également pour intention de continuer à animer des workshops, prendre part à des conférences ou des discussions publiques et projette de participer à l'enseignement de la HEAD par des interventions ponctuelles.

Projets pour 2021-2022-2023

La Ribot a l'intention de produire trois créations qui s'inscrivent dans de mêmes interrogations sur le concept du travail et sa relation avec la précarité et la vulnérabilité. Pour donner forme à ces questions, La Ribot souhaite de réutiliser le décor ayant servi dans *Huan Lan Hong*, une Pièce distinguée, (n°41) de la série *PARAdistinguidas* qui a été crée en 2011. Ce décor se compose d'une cabane en tôle et sera intégré dans les trois créations comme fil conducteur entre les différents projets.
Le redéploiement de mêmes objets reflète une des lignes conceptuelles majeures de La Ribot dans sa pratique artistique. En le réutilisant, en le recyclant de pièce en pièce, on donne de la valeur à l'objet, un objet qui véhicule une mémoire et sert de lien dans le corpus des travaux créés au long de sa carrière. Les objets sont réutilisés et, à travers leur différent emploi, ils évoluent et se transforment, pouvant changer de dimensions, de fonction et même de signification.

Les trois créations qui portent le même sujet dans leur conception se déclineront sous trois formes différentes :

- ***Pièce distinguée n°54*** - création en 2020 abordera ces questions sous l'angle de **l'isolation**
- ***1248HORAS*** - création 2021, questionnera **la disparition**, le vivant et l'éphémère dans un espace muséal
- ***XATURATA*** - création 2022 réfléchit sur la notion de **saturation** et prendra place sur une scène théâtrale.

1248HORAS (titre provisoire)
Création 2021 pour le Pavillon d'Espagne à la Biennale d'art contemporain de Venise

Il a été proposé, début 2020, à La Ribot de présenter un projet pour **le Pavillon de l'Espagne** dans l'édition 2021 de la **Biennale d'art contemporain de Venise**. Le choix s'effectuera sur cinq candidats, le dépôt des projets est le 23 mars et la décision sera connue au début du mois de mai 2020. Si le projet venait à aboutir, cela représenterait une consécration extraordinaire pour La Ribot et une confirmation de son statut d'artiste contemporain majeur international.
Dans le contexte particulier de la Biennale d'art qui consiste en six mois d'exposition continue, le défit est de comment traiter les notions d'art vivant, de danse et de leur caractère ephèmère sous l'angle de la disparition. Le début de l'exposition commmence dans un espace occupé par la cabane en tôle et un groupe de dix danseurs. Peu à peu, à mesure que les mois défilent et dans une logique de décroissance, l'espace va se désemplir de jour en jour jusqu'à être vidé totalement.
Pour cet ambitieux projet, La Ribot souhaite réunir ses collaborateurs artistiques habituels ; **Thami Manekehla**, **Olivia Cisky Trnka**, **Ruth Childs**, **Tamara Alegre** et **Fernando de Miguel** parmi d'autres et d'intégrer de **nouveaux jeunes collaborateurs issus de la scène romande**.

XATURATA (titre provisoire)
Création 2022 pour 9 danseurs

A la suite de ***1248HORAS***, , l'idée est de créer une pièce pour une scène théâtrale **pour 9 danseurs, *XATURATA*.**
Cette création abordera le concept de saturation. En conservant la même cabane en tôle comme cadre, l'intention est de produire une sorte de condensation de l'expérience de Venise. Une exacérbation des mouvements, des actions, des objets, qui prendra place dans un contexte spatio-temporel réduit, celui du théâtre.

Le grand nombre d'interprètes implique des coûts de production importants, principalement le coût des salaires des artistes. La compagnie cherche des partenaires et va déposer une demande auprès du fond Label+ dont le soutien permettrait au projet de se déployer dans sa forme initiale. La compagnie réfléchit également aux autres moyens de financement, entre autre auprès de fondations et de coproducteurs étrangers. La compagnie réunit en ce moment des coproducteurs autour de de ce projet, le TPR, la Comédie de Genève ou l'ADC et le Théâtre de Vidy ont déjà manifesté leur intérêt. La première aura lieu à l'automne 2022 Cette création n'a pour l'instant pas de titre. Elle mettra en scène plusieurs jeunes danseurs ainsi que des plus expérimentés de sa compagnie

Projets pour 2021-2022-2023

Création 2023 de la sixième série de Pièces distinguées

En 2023 La Ribot envisage de créer une nouvelle pièce qui met en scène cinq danseurs. Cette nouvelle création s'inscrirait dans le projet continu des Pièces distinguées comme la sixième série, à la suite d'*Another Distinguée* en 2016. Ce projet de poursuite des Pièces distinguées avait été un temps envisagé pour 2019, finalement La Ribot a décidé de créer *Please Please Please* avec **Mathilde Monnier** et **Tiago Rodrigues** à la place. Le travail de création s'étalera toute l'année 2023 pour être présentée à la fin de l'année.

Exposition monographique Salle Alcala 31

La communauté de Madrid a invité La Ribot à présenter son travail dans une exposition monographique au début de l'année 2022 dans la **salle Alcala 31**. Cette salle, conçue par l'architecte Antonio Palacios est un bâtiment emblématique de la ville qui est devenu un lieu référant de l'art contemporain. Seulement quatre expositions personnelles y sont organisées chaque année. L'exposition est prévue pour débuter en février et durer 8 semaines. Dans ce cadre, La Ribot exposera un grand nombre de ses travaux visuels, comme ses œuvres vidéo et ses installations et envisage également d'y intégrer des performances et des éléments de spectacles vivants. Cette exposition à l'instar du projet du Pavillon de l'Espagne à la biennale de Venise sera entièrement financé par les organisateurs de l'exposition.

Pièces en tournée en 2021- 2023

La Ribot envisage de poursuivre les tournées de plusieurs de ses pièces ces trois prochaines années. Plusieurs dates sont déjà confirmées pour *Please Please Please* et *Happy Island* qui seront montrées respectivement au Festival Tamz im August et au Mercat de les Flors par exemple en 2021.

Les pièces qui seront en tournée les années à venir :

- ***Please Please Please*** (2019) de La Ribot, Mathilde Monnier et Tiago Rodrigues

- ***Happy Island*** (2018) avec la compagnie Dançando com a Diferença

- ***Another Distinguée*** (2016) de La Ribot

- ***Pièce distinguée n°45*** (2016) de La Ribot

- ***Laughing Hole*** (2006) de La Ribot

- ***Gustavia*** (2008) de et avec Mathilde Monnier et La Ribot

A ces pièces s'ajouteront les nouvelles créations réalisées pendant 2020-2023 ; ***Pièce distinguée n°54*** et les nouveaux travaux de 2022 et de 2023.

Planning 2021 - 2022 - 2023

2021

Création et présentation d'un projet d'art vivant et d'art visuel dans le cadre du Pavillon de l'Espagne à la Biennale d'art contemporain de Venise *

Tournée de ***Please Please Please*** 2019 et de ***Happy Island*** 2018

Diffusion des pièces en tournée) ***Pièce distinguée n°45*** (2018) et ***Pièce distinguée n°54*** (2020), ***Another Distinguée*** 2016, ***Laughing Hole*** 2006, ***Gustavia*** 2009

Tournée en Russie (pièces en cours de discussion)

Travail de recherche pour la création 2022 pour 9 danseurs (2 semaines)

Interventions ponctuelles à la HEAD dans le département Art/Action ainsi que participation à différents workshops et conférences

*Ce projet est une mise au concours auquel La Ribot a été conviée de participer. Au moment de la rédaction de ce document la compagnie est en train de concevoir les dossiers et ne connaît pas encore la décision du jury.

2022

Exposition monographique d'art vivant et d'œuvres visuelles dans la salle Alcala 31 à Madrid.

Création 2022 pour 9 danseurs. Travail de recherche, répétitions et présentation des premières à l'automne 2022.

Diffusion des pièces en tournée ***Please Please Please*** (2019), ***Happy Island*** (2018), ***Pièce distinguée n°45*** (2018) et ***Pièce distinguée n°54*** (2020) ***Another Distinguée*** (2016), ***Pièce distinguée n°45*** (2016),

Projet de tournée aux Etats-Unis

Diffusion des œuvres vidéo et installations

Interventions ponctuelles à la HEAD dans le département Art/Action ainsi que participation à différents workshops et conférences

2023

Création 2023 pour 5 danseurs. Travail de recherche, répétitions et présentation des premières à l'automne 2023

Diffusion des pièces en tournée ***Please Please Please*** (2019), ***Happy Island*** (2018), ***Pièce distinguée n°45*** (2018) et ***Pièce distinguée n°54*** (2020) ***Another Distinguée*** (2016), ***Pièce distinguée n°45*** (2016) et de la création 2022.

Diffusion des œuvres vidéo et installations

Interventions ponctuelles à la HEAD dans le département Art/Action ainsi que participation à différents workshops et conférences

Stratégie de diffusion

Ces dernières années la diffusion des œuvres de la compagnie a été répartie entre différentes personnes. ***Please Please Please*** dont la création avait été déléguée au Quai d'Anger en 2019 est diffusé par Julie Le Gall, indépendante basée à Bruxelles. Depuis 2020 elle est aussi en charge de la diffusion de Happy Island, particulièrement en France et Belgique.
Paz Santa Cecilia basée à Madrid qui travaille comme productrice exécutive pour la compagnie depuis quelques temps va se concentrer les prochaines années sur la production exécutive de certains projets particuliers et la diffusion des pièces en Espagne et en Amérique latine. Stéphane Noël basé à Hong Kong s'occupe de la diffusion en Asie.
La compagnie souhaite engager une nouvelle personne pour s'occuper de la diffusion internationale.

La compagnie a établi depuis de nombreuses années de solides relations avec de nombreux théâtres et festivals de par le monde qui sont devenus avec le temps des partenaires fiables. Nous pouvons citer le **Centre Pompidou**, le **Festival d'Automne à Paris**, le **CN D Centre national de la danse**, le **Festival Tanz im August** à Berlin en Allemagne, le **Théâtre de Vidy** (Lausanne), le **Mercat de les Flors** à Barcelone ou **los Teatros del Canal** à Madrid.

Par ailleurs ces dernières années de plus en plus de lieux importants ont organisé des programmes rétrospectifs sur le travail de La Ribot. Ces événements de grande ampleur permettent de présenter le travail de La Ribot dans son ensemble, faisant interagir les pièces scéniques avec les œuvres vidéo, les films et installations qu'elle réalise. Ils facilitent également une très grande exposition par un intérêt accru de la part des médias et suscitent un grand intérêt auprès des programmateurs. En 2020, la Biennale Danza (Venise) a invité La Ribot à présenter deux de ses œuvres majeures ;***Panoramix*** et ***Another Distinguée***. L'ACEID, le ministère de la culture d'Espagne a proposé à La Ribot d'être une des concurrentes parmi 5 séléctionnés pour investir le Pavillon espagnol de la Biennale de Venise d'art contemporain dans son édition 2021 et il est prévu d'organiser une grande exposition monographique à la Salle Alcala début 2022. Ces deux projets intégreront des œuvres visuelles comme des vidéos ou des installations mais également des projets d'art vivant impliquant la participation de danseurs.

Pour la nouvelle création de 2022 destiné aux scènes de théâtre, la compagnie a déjà établi des contacts avec plusieurs théâtres romands., le TPR, **la Comédie de Genève** et **le Théâtre de Vidy** Elle compte également sur le soutien de coproducteurs étrangers avec lesquels elle a l'habitude de collaborer et a l'intention de faire une recherche de fonds, notamment auprès de la du fond **Label +** et de la **Loterie romande**.

Le répertoire de la compagnie actuelle est riche de nombreuses œuvres pour lesquelles l'intérêt des programmateurs ne faiblit pas. La Ribot tient à coeur de maintenir en tournée les pièces vivantes qu'elle a créé des années auparavant ou pas. Par exemple, ***Laughign Hole***, créé en 2006 n'a jamais cessé de tourner jusqu'à aujourd'hui ainsi que ***Gustavia***, 2008.

Plan financier
2021 - 2022 - 2023

CHARGES	2021	2022	2023
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES			
PERSONNEL PERMANENT (4 personnes)			
salaires bruts	***259 200,00***	***259 200,00***	***259 200,00***
charges sociales	***50 559,55***	***50 559,55***	***50 559,55***
Total personnel permanent	***309 759,55***	***309 759,55***	***309 759,55***
SALAIRES INTERMITTENTS BRUTS			
salaires bruts	***41 600,00***	***167 200,00***	***104 400,00***
Droit aux vacances, 10,54%	4 384,64	17 622,88	11 003,76
Salaires déterminant AVS	**45 984,64**	**184 822,88**	**115 403,76**
charges sociales	***8 969,76***	***36 051,55***	***22 510,66***
Total intermittents	***50 569,76***	***203 251,55***	***126 910,66***
TOTAL SALAIRES	**360 329,32**	**513 011,10**	**436 670,21**
VOYAGES			
TOTAL FRAIS DE VOYAGE REPRESENTATION	**50 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
Honoraires de diffusion			
Total honoraires de diffusion	**58 000,00**	**58 000,00**	**58 000,00**
FRAIS DE PRODUCTION			
Total frais de production	**15 000,00**	**75 000,00**	**50 000,00**
Honoraires de communication			
Honoraires de communication	**25 000,00**	**25 000,00**	**25 000,00**
FRAIS DE COMMUNICATION / PR / PUBLICITE			
Total frais de communication	**15 000,00**	**15 000,00**	**15 000,00**
FRAIS D'ADMINISTRATION PERMANENTS			
Loyers (studio et local de stockage)	19 000,00	19 000,00	19 000,00
Mise à disposition du studio et bureau par la Ville	19 850,00	19 850,00	19 850,00
Frais de bureau et frais divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Assurances choses et RC	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Frais informatiques	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Honoraires révision comptes	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Formation	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Intérêts et amortissements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	**56 850,00**	**56 850,00**	**56 850,00**
TOTAL CHARGES	**580 179,32**	**792 861,10**	**691 520,21**
RECETTES			
DIP Canton de Genève	120 000,00	120 000,00	120 000,00
Ville de Genève	120 000,00	120 000,00	120 000,00
Mise à disposition du studio et bureau par la Ville	19 850,00	19 850,00	19 850,00
Pro Helvetia	120 000,00	120 000,00	120 000,00
Total convention	***379 850,00***	***379 850,00***	***379 850,00***
Loterie Romande			50 000,00
Label+		100 000,00	40 000,00
Corodis	15 000,00	15 000,00	12 000,00
Fondations Privées		20 000,00	
Total autres soutiens ponctuels	***15 000,00***	***135 000,00***	***102 000,00***
Coproductions		80 000,00	40 000,00
Cessions et remboursement de frais	170 000,00	190 000,00	160 000,00
Produits workshops, video, cours, autres recettes	15 000,00	10 000,00	10 000,00
Total coproductions, cachets et produits divers	***185 000,00***	***280 000,00***	***210 000,00***
TOTAL RECETTES	**579 850,00**	**794 850,00**	**691 850,00**
RESULTAT	1 [illegible]9,32	1 988,90	329,79

Commentaire financier
Structure de la compagnie

Le plan financier ci-joint est une estimation des dépenses prévues ces trois prochaines années selon les projets envisagées, basée à la fois sur l'historique des comptes et les prévisions passées.

Le personnel permanent comprend l'équipe du bureau, 3 personnes et La Ribot. Tous les interprètes, les techniciens et artistes sont engagés ponctuellement pour la durée des créations et tournées. Le nombres de personnes engagées ponctuellement varie fortement selon l'ampleur de la création (9 ou 5 interprètes) et équipe technique en conséquent.

Certains collaborateurs sont engagés sous un statut d'indépendant, entre autres notre chargée de diffusion à Madrid. Des honoraires liés à la communication ont également été ajoutés, afin de pouvoir mandater ponctuellement des personnes spécialisées lors de grands projets comme la biennale d'art contemporain de Venise par exemple.

Les frais de voyages sont basés sur l'historique des dernières années, avec les fluctuations inhérentes au volume des tournées à l'internationale. Les frais de production sont les premières estimations des coûts des projets (costumes, décors, accessoires, matériel) incluant les honoraires de certains collaborateurs ponctuels. Les frais de communications comprennent surtout des captations, photographies et impressions promotionnelles.

Le budget annuel passe de 580'000 à 690'000 avec un pic en 2022 à près de 793'000 francs, en raison de la création de la pièce avec 9 interprètes prévue pour une scène théâtrale.

Le projet du Pavillon d'Espagne en 2021, sera entièrement financé par le Ministère de la Culture espagnole et de ce fait ne paraîtra pas nos budgets et comptes en 2021, sauf le cachet que nous toucherons qui est intégré dans le montant total des cachets de l'année. Dans cette même logique, l'exposition dans la salle Alcala 31 de Madrid en 2022, ne paraît pas non plus dans ce plan financier trisannuel.

Nous espérons pouvoir obtenir un soutien lié à la Convention plus important pour ces 3 prochaines années, afin de soutenir l'augmentation des projets qui incluent davantage d'interprètes et techniciens. Nous prévoyons un soutien de CHF 360'000.00 en cash et nous avons ajouté la part liée aux locaux mis à disposition par la Ville de Genève à hauteur de CHF 19'850.00. La part moyenne de la Convention sur ces 3 années et de 56%.

Les autres recettes sont liées au résultat du concours Label+, ainsi qu'aux différentes demandes de soutien complémentaires (Loterie romande, CORODIS, fondations privées, etc.) que nous pouvons solliciter selon les projets prévus.

Les recettes propres (coproduction, cessions et autres revenus) sont des estimations basées également sur les 3 dernières années et les nouveaux projets prévus à l'avenir. La part moyenne des ressources propres s'élèvent à 32,5% du total.

Réalisation des trois dernières années

2017

En 2017 le **Festival Tanz im August** – HAU à Berlin, a consacré La Ribot en organisant sa première rétrospective d'ampleur, **Occuppatiooon !**, qui comprenait quatre spectacles, *Laughing Hole*, *Gustavia*, *Another Distinguée* et *Panoramix* - pièce iconique qui n'était plus jouée depuis 14 ans -, une exposition individuelle, des projections séparés du film *Mariachi 17*, la création d'un catalogue d'artiste et plusieurs discussions publiques.
Avant cela, durant le premier semestre de l'année, une tournée de *Another Distinguée*, la cinquième série de Pièces distinguées crée en 2016, a été organisée dans plusieurs villes européennes. Cette tournée d'envergure a conduit toute l'équipe dans sept villes et lieux distincts pour un total de 36 dates.
Cette même année, La Ribot a conçu une nouvelle installation dont l'élément de base est la chaise - *Walk the Bastards* - et finalisé son projet filmique, *FILM NOIR*, entamé en 2014.

D'autres pièces ont été en tournée cette année-là, *Gustavia*, *Pièce distinguée n °45* et *Distinguished Hits*. Au long de l'année 2017, les œuvres vidéo et les installations créés par la Ribot ont bénéficié d'une très grande visibilité en étant présentées, dans divers lieux et différentes expositions de grand ampleur comme Performance ! qui célébrait le 40è anniversaire du Centre Pompidou au Tripostal à Lille et qui a été vu par plus de 130,000 visiteurs.

En résumé, 6 œuvres ont été en tournée dans 7 pays et 17 lieux réunissant 177,846 spectateurs.

2018

L'année 2018 a été marqué **par la création de la pièce Happy Island** qui met en scène les danseurs de la compagnie de danse inclusive, **Dançando com a Diferença**. La compagnie est basée sur l'île de Madère une grande partie de la création s'est déroulée là-bas pendant plusieurs périodes durant le premier semestre. *Happy Island* a été présenté en première au Festival de la Bâtie puis a été présenté à la Casa Encendida à Madrid et au Théâtre Viriato à Viseu (Portugal).

D'autres pièces ont tourné en 2018, *Pièce distinguée n°45*, *Another Distinguée* et *Gustavia* qui a réalisé une grande tournée cette année-là comprenant 9 lieux différents. Durant l'été, la compagnie a organisé une tournée au Mexique de *Pièce distinguée n °45* qui a été présenté au CCEMx- Centro Cultural de España. Ce lieu a également organisé une exposition monographique du travail d'artiste visuelle de La Ribot qui a été fréquenté par 7,624 visiteurs. A cette occasion, La Ribot a réalisé l'installation *Walk the Authors*, une œuvre qui s'inscrit dans le sillage de *Walk the Chair* et de *Walk the Bastards*.
Another pa amb tomàquet une œuvre vidéo créé en 2002 a été intégrée dans une exposition collective qui a pris place au **Museo Reina Sofia**, 20è musée le plus fréquenté au monde en 2018.

En résumé, 4 pièces ont été en tournée dans 11 pays et 23 lieux réunissant 215,271 spectateurs.

Réalisation des trois dernières années

2019

Poursuivant le mouvement croissant des dernières années, l'exposition de La Ribot a dépassé toutes les attentes en 2019. Entre septembre et novembre, Le **Festival d'Automne à Paris a consacré un portrait à La Ribot** qui se composait de cinq spectacles et d'une exposition en deux parties où étaient présentées plusieurs de ses œuvres visuelles. Auparavant c'est Barcelone, à travers le **Mercat de les Flors et le Macba** – Museu d'Art Contemporani de Barcelona, qui l'a mise à l'honneur en avril en organisant un programme dense de ses travaux – 3 spectacles vivants et 5 œuvres visuelles. La même année, La Ribot a finalisé **le travail de création de Please Please Please** signée par elle-même ainsi que **Mathilde Monnier et Tiago Rodrigues**. La production de *Please Please Please* a été déléguée à Nicolas Roux et initialement au Quai d'Angers-Scène nationale, depuis 2020 c'est le Théâtre de Garonne qui est le théâtre producteur. Cette pièce qui entremêle chorégraphie et textes a été présentée en première au Théâtre de Vidy en septembre.
Happy Island a poursuivi sa tournée en 2019, elle a tourné en Suisse au printemps dans le cadre d'Integrart, le programme qui réunit les festivals d'arts inclusifs dans 4 villes puis à été présenté également dans les festivals de Latitudes contemporaines et de Tanz im August en juin et août. Dans le second semestre *Happy Island* a voyagé au Brésil, en Espagne et en France. *Gustavia*, 2008, de La Ribot et Mathilde Monnier a été présenté à Taiwan en fin d'année dans le cadre de CAMPING Asia. En 2019, La Ribot a reçu deux récompenses importantes ; en début d'année elle a appris que la communauté de Madrid lui remettait un prix dans la catégorie des Arts plastiques puis à l'automne l'Office fédéral de la culture l'a distinguée en lui attribuant le **Grand Prix suisse de danse.**

En résumé, 6 pièces ont été en tournée dans 7 pays et 21 lieux réunissant 17,043 spectateurs.

2020

Durant l'année 2020 La Ribot a pour projet de créer un nouveau travail qui met en scène elle-même et le danseur **Thami Manekehla** avec qui elle a déjà collaboré sur *Pièce distinguée n°45* et *Another Distinguée* 2016. Ce nouveau travail, intitulé **Pièce distinguée n°54** et conçu pour les espaces muséaux, sera présenté en première dans le cadre de **l'exposition d'art vivant Dance First. Think later conçu par Olivier Kaeser** qui prendra place au Bâtiment d'Art contemporain à Genève en août et septembre.
Durant le premier semestre la tournée de Please Please Please se poursuit dans de nombreux lieux ; les Hivernales à Avignon, le TPR à la Chaux de Fonds, La Comédie à Genève, Pôle Sud à Strasbourg, Teatro Nacional D. María à Lisbonne, Teatro Municipal do Porto, aux Teatros del Canal à Madrid, etc.
En juin, la Biennale de danse de Venise invite La Ribot à présenter deux de ses travaux en lien avec le Projet de Pièces distinguées, Panoramix 1993-2003 et Another Distinguée 2016.
Happy Island et Pièce distinguée n°45 seront aussi en tournée en 2020. Parmi plusieurs lieux, Happy Island voyagera jusqu'au Japon en octobre et en mars *Pièce distinguée n°45* sera présenté au Centre Pompidou de Malaga. Ce lieu organise également l'exposition, *De Miró a Barceló. Un siglo de arte español*, où est présenté l'œuvre vidéo *Traveling Olga / Traveling Gilles* 2003. Il est également prévu en novembre, de faire une grande tournée dans plusieurs villes colombiennes pour présenter plusieurs travaux, œuvres vivantes et visuelles ainsi que prodiguer des ateliers.

Biographie

Maria Ribot, née à Madrid en 1962, est une figure majeure de la scène internationale des nouvelles tendances chorégraphiques depuis les années 90.

Elle reçoit le Prix national de danse du ministère de la culture espagnole en 2000 et en 2015, elle est décorée de la Médaille d'or du mérite des beaux-arts en Espagne. La Ribot s'est vue décernée le Prix de la Culture de Madrid 2018 dans la catégorie des Arts plastiques et, en 2019, l'Office fédéral de la Culture l'honore du Grand Prix suisse de la danse.

Elle participe au développement de la nouvelle danse en Espagne dès le milieu des années 80. Elle dirige avec Blanca Calvo la compagnie Bocanada Danza et entame dans les années 1990 le projet qui lui ouvrira les portes de la scène internationale, les Pièces distinguées - solos chorégraphiques de courte durée (7 minutes). En 1997, elle fonde et codirige avec Blanca Calvo le festival Desviaciones, à Madrid, festival qui sera au coeur des nouvelles émergences européennes en danse contemporaine. En 1997 le travail de La Ribot s'impose désormais avec force sur la scène mondiale. Elle s'établit à Londres et crée deux nouvelles séries de Pièces distinguées, Más distinguidas (1997) et Still distinguished (2000). Le succès rencontré par ses pièces lui ouvre les portes des plus grandes institutions : le Théâtre de la Ville à Paris qui ouvre sa saison en 2000 avec Más distinguidas et coproduit Still Distinguished pour la suite ou le festival Montpellier Danse en 1999. En 2003, la Tate Modern de Londres présente Panoramix, méta-performance de 3 heures qui regroupe l'intégralité des 34 pièces distinguées de ces années. Ce projet sera ensuite présenté au Centre Pompidou à Paris et au Musée Reina Sofia de Madrid entre autres. La même année le Centre National de la Danse à Paris édite, La Ribot, Parcours d'artiste, avec des textes de Gerald Siegmund, Jose A Sanchez, Laurent Goumarre, Andre Lepecki et Adrian Heathfield. Avant de s'installer en Suisse, son travail a déjà parcouru le monde.

Installation et projets à Genève

En 1995 La Ribot est invitée pour la première fois en Suisse par le Théâtre de l'Usine pour présenter 13 piezas distinguidas (1993). C'est à partir de ce moment que les interventions de La Ribot en Suisse se succèdent et qu'elle marque la scène locale, notamment avec la suite de séries des pièces distinguées, Mas distinguidas (1997) et Still distinguished (2000) pour finir avec l'intégrale Panoramix (1993 -2003) et ses vidéos-installations Despliegue (2001) et Travelling (2003). Ces travaux passent en Suisse, invitée par La Bâtie, elle se présente à la Villa Bernasconi, le Centre d'Art Contemporain, la Salle du Faubourg à Genève, en résidence à l' Arsenic, elle produit Still Distinguished (2000) et présente aussi à Sévelin 36 à Lausanne.
Invitée par la Gessnerale à Zurich, le Hall 2C à Fribourg, le Kunstmuseum à Luzern.. En septembre 2004, La Ribot déménage à Genève. Elle obtient la nationalité suisse en 2007. En 2004 elle produit un nouveau travail, 40 Espontáneos mettant en scène dans chaque ville où le spectacle est présenté 40 figurants. Elle mobilise autour d'elle les partenaires qui lui ont fait confiance depuis les premières Pièces distinguées et se fait coproduire par : le Festival d'Automne de Paris, le Théâtre de la Ville de Paris et le Centre Pompidou, le Quartz de Brest et La Bâtie - Festival de Genève. Ce spectacle est présenté dans plus de 14 villes dans 7 pays et au total plus de 500 figurants à travers le monde participent à ce projet. Ce grand travail avec les communautés locales encourage La Ribot à poursuivre une action d'échange et de sensibilisation avec le public dans une réflexion réciproque de l'économie du spectacle, de la place de l'art, du rôle de l'artiste et de la fonction du spectateur.
Entre 2004 et 2008, elle enseigne à l'école des Beaux-Arts de Genève (HEAD) où elle met en place avec ses collègues le département Arts Actions. En 2006, La Ribot crée Laughing Hole, une pièce de longue durée, 6 heures, commandée par la galerie Soledad Lorenzo de Madrid et créée spécifiquement pour Art-Unlimited dans le cadre de Art Basel. Cette pièce sera ensuite présentée au Centre Art Contemporaine de Genève durant le festival de La Bâtie. Un an plus tard, elle invite deux interprètes genevoises à partager la scène avec elle : Delphine Rosay et Marie-Caroline Hominal et crée une nouvelle version de Laughing Hole. Depuis sa création, cette deuxième version à trio parcourt le monde. Laughing Hole a été traduit en espagnol en 2007 et en japonais en 2010 ; elle a fait l'ouverture de la Triennale de Aichi (Nagoya) en août 2010. En l'actualisant une troisième fois, la pièce vit une nouvelle étape avec trois nouvelles danseuses et un nouveau musicien, Tamara Alegre, Ruth Childs, Olivia Csiky Trnka et Fernando de Miguel.

Biographie

Création de la compagnie La Ribot-Genève

En 2007, elle décide de créer La Ribot - Genève, compagnie avec laquelle elle développe plusieurs collaborations artistiques avec des suisses et des étrangers, elle obtient des coproductions avec les meilleurs festivals internationaux de théâtre ou de danse et les plus importants musées d'art visuel. Elle travaille avec des interprètes et collaborateurs comme Delphine Rosay, Marie-Caroline Hominal, Ruth Childs, Laetitia Dosch, Margaux Monetti, Beatriz Beaucaire, Magda Ptasznik, Naton Goetz, Marjorie Burger- Chassinet, Anna Williams, Robert Garieri – dit Roccobelly, des musiciens comme Clive Jenkins et Atom, Gaetan Gromer ou encorele cinéaste Luc Peter, les éclairagistes Daniel Demont et Eric Wurtz, la monteuse Sylvie Rodriguez ou encore Victor Roy pour la création des décors et une équipe administrative qui varie entre deux et trois personnes. Elle revient également au projet distingué pour réaliser son film Treintaycuatropiècesdistinguée&onestriptease (2007). En 2008 elle entame une fructueuse collaboration avec la chorégraphe Mathilde Monnier pour la pièce Gustavia, qui connaît depuis sa création un énorme succès. En 2011 une quatrième série de Pièces distinguées, PARAdistinguidas avec 4 danseuses et 20 figurants, est présentée. Walk the Chair (2010) présente 50 chaises pyrogravées, coproduit par la Hayward Gallery de Londres et présentée à la K20 de Dusseldorf, la Haus der Kunst de Munich (Allemagne), le National Museum of Contemporary Art, Seoul et notamment à la White Box au Théâtre du Grütli, Genève.

En 2012 elle crée EEEXEEECUUUUTIOOOOONS !!!, commande pour le Ballet de Lorraine, Nancy, France. Pièce pour 19 danseurs avec ses fidèles collaborateurs, Clive Jenkins à la musique, Eric Wurtz en lumière, Ruth Childs à la danse et Victor Roy dans la scénographie.
L'année 2014 voit la création du Triunfo de la Libertad, pièce conçue en collaboration avec les artistes Juan Dominguez et Juan Loriente. Pièce sans interprète, sa radicalité artistique provoque les polémiques et marque les esprits. La pièce est coproduite par le Festival de la Bâtie, Bonlieu, Scène nationale, (Annecy), la Ruhrtriennale et PACT-Zollverein à Essen, le Centre Pompidou et le Festival d'Autonme (Paris).

Au terme de l'année, en collaboration avec la grande chorégraphe Lucinda Childs, elles proposent à Ruth Childs d'interpréter deux pièces essentielles de leurs répertoires respectifs, Carnation, (Lucinda Childs) et Más distinguidas (La Ribot). Ce spectacle réunie est produit par la compagnie La Ribot-Genève est présenté pour la première fois en début d'année 2015, à Rennes au Musée de la Danse.

En 2016, renouant avec son projet des Pièces distinguées, La Ribot crée deux nouvelles œuvres, la Pièce distinguée n°45, qui se joue de la porosité des arts et surtout, la cinquième série des Pièces distinguée, Another Distinguée qui met en scène La Ribot avec Juan Loriente et Thami Manekehla.

En 2017, le Festival Tanz im August organise Occuupatiooon ! , la première grande rétrospective consacré à la pratique artistique de La Ribot comprenant plusieurs spectacles – dont Panoramix qui n'avait plus été joué depuis quatorze ans – ainsi qu'une exposition et un catalogue.
Henrique Amoedo, directeur de la compagnie de danse inclusive Dançando com a Diferença, de Madeira, invite La Ribot en 2017 à créer une chorégraphie avec sa compagnie. De cette étroite collaboration est née en septembre 2018 Happy Island, une oeuvre aussi bien poétique que politique. La même année, La Ribot entame le travail de création d'une nouvelle pièce aux côtés de Mathilde Monnier et de Tiago Rodrigues. Please Please Please, pièce signée par les trois artistes, est présentée en première en septembre 2019.
En 2019 Le Mercat des les Flors et le Macba s'associent pour présenter Constel-lacio un programme rétrospectif qui expose son travail vivant et plastique. A l'automne c'est le Festival d'Automne à Paris qui lui dédie un portrait qui comprend six propositions distinctes.

Membres
Cie La Ribot-Genève

Juan Loriente

Ancien joueur de tennis, Juan Loriente est un comédien espagnol. Il est notamment un des acteurs emblématiques du metteur en scène Rodrigo Garcia. Sa collaboration débute avec le solo Borges, 1999, puis prend part et interprète la plupart de ses oeuvres notamment After Sun, 2000; Accidents (matar para comer), 2004 et Gólgota Picnic, 2011.
Il apparaît dans plusieurs courts-métrages, dirige des projets radiophoniques, des projets de recherche de théâtre, des spectacles et des ateliers dans des centres de formation.
Sa collaboration avec La Ribot remonte à 1994, pour la pièce Los trancos del avestruz qu'elle signe et interprète à ses côtés. Juan Loriente est également présent à ses côtés dans la pièce Oh ! Sole ! en 1995 puis dans Another Distinguée, en 2016, dernière série des Pièces distinguées. Il cosigne, avec La Ribot et Juan Dominguez, El Triunfo de la Libertad en 2014.

Thami Manekehla

Thami Manekehla est un danseur et chorégraphe d'origine sud-africaine. Il collabore avec plusieurs artistes et compagnies de danse de renommée internationale : Mia Habib Production (Oslo - Norvège), La Ribot (Genève - Suisse), Skite (Paris - France), Ligia Lewis (Berlin-Allemagne), Nyakaza Space (Soweto – Afrique du Sud)
Il est l'un des fondateurs du projet Statement Art (2012) et codirige le projet Nyakaza S.P.A.C.E à Soweto depuis 2012. En tant que danseur, il a participé à plusieurs créations dont : Soweto Comunity Dance Project (1998 -2005), Inzalo Dance & Theatre Company (2007) et Sony & Bmg Records Brand Activation (2002).
En 2011, il crée All Of This For Nothing Except dans le cadre du Dance au Johannesburg Arts Alive Festival. La même année, il est invité, avec son collaborateur de l'époque Thabiso Pule, à prendre part aux GVA sessions à Genève.

En 2012, il crée Untiled work au Soweto Theatre ainsi que SPACE avec un collectif d'artistes et forme également le duo Penis Politics avec Thabiso Pule. Penis Politics est invité à se produire en 2012 au Festival de La Bâtie à Genève.
Il a reçu plusieurs bourses chorégraphiques et a remporté le prix du festival Danse de l'Afrique Danse en 2008. Entre 2014 et 2015, il obtient une résidence à l'Akademie Schloss Solitude à Stuttgart (Allemagne) dans le cadre du programme Afrika in Solitude. En 2016, il participe en tant que co-créateur et interprète à la pièce scénique de Ligia Lewis, Minor Matter. La pièce remporte plusieurs prix et est jouée dans de nombreux théâtres et festivals dans le monde entier entre 2016 et 2019
En 2016 il collabore avec La Ribot en tant qu'interprète d'Another Distinguée, cinquième série des Pièces distinguées aux côtés du comédien Juan Loriente également. En 2017, une grande tournée européenne est organisée et Another Distinguée est présenté dans de nombreux théâtres européens. Avec La Ribot, il interprète également la performance Pièce distinguée n°45.
En parallèle à ses collaborations, Hector Thami Manekehla développe actuellement son projet de collectif artistique, athlétiques, en Afrique Sud.

Tamara Alegre

Danseuse et chorégraphe, Tamara Alegre, originaire de la Grande Canarie, a initialement étudié le commerce européen et la psychologie avant de se diriger vers la musique et devenir programmatrice de musique underground dans des clubs et festivals. Elle a commencé à danser avec La Ribot en 2013 (Laughing Hole), puis Mårten Spångberg (Natten, La Nature IRL et La Substance) et plus récemment avec Nikima Jagudajev, Pan Daijing, Dora Garcia et Carlos Maria Romero. Récemment diplômée d'un Master en chorégraphie de la DOCH de Stockholm, elle a mis sur pied, avec trois collègues, POSSE, un groupe hebdomadaire de danse et de lecture extra-universitaire qui partage textes et matériel de danse, de façon spontanée et décontractée, animé par un·e praticien·e différent·e à chaque fois. Son travail actuel se développe autour de l'incarnation sensuelle, des matériaux fluides et des états physiques comme outils chorégraphiques. FIEBRE est sa première œuvre chorégraphique, créée au festival Les Urbaines en décembre 2018.
Elle a également travaillé au sein de la compagnie La Ribot en production et régie plateau.

Membres
Cie La Ribot-Genève

Olivia Cisky Trnka

Suisse d'origine slovaque, elle parle plusieurs langues, pratique la danse et l'improvisation ; observe les chats. Après la HETSR et une licence en Histoire de l'Art à l'UNIL, elle joue, fait des performances et crée FullPETALMachine. Elle travaille régulièrement comme dramaturge et assistante à la mise en scène. Par éclectisme, elle est également costumière.
Au théâtre, elle joue entres autres pour V. Rossier, E. Dévanthery, M. Liebens, J. Ponce et J. Junod, ainsi que des lectures-rock avec la Cie Ad-Apte.Au cinéma, elle a tourné pour V. Despentes ou L. Baier. Quant aux courts-métrages, elle a travaillé pour A. Degen, J. Berger ou encore L. Rupp.
Elle collabore avec le collectif chorégraphique Sweet and Tender pour For the End of the World et par exemple pour Heaving. Elle crée des installations et des vidéos, par exemple pour Ex-Machina. Elle a créé en 2017 le solo spatial Protocole V.A.L.E.N.T.I.N.A. Elle rencontre La Ribot en 2013 et est, depuis, une des interprètes de la pièce Laughing Hole.

Ruth Childs

Danseuse, performeuse anglo-américaine, Ruth Childs est née en 1984 à Londres. Elle grandit aux Etats-Unis où elle étudie la danse (classique et contemporaine) et la musique (violon). Elle s'installe à Genève en 2003 pour terminer sa formation de danseuse au Ballet Junior de Genève. Elle travaille avec plusieurs chorégraphes et metteurs en scène de renom international dont Foofwa d'Imobilité, La Ribot, Gilles Jobin, Massimo Furlan, Marco Berrettini et Yasmine Hugonnet.
Depuis 2015, elle réalise également un projet de re-création des premières pièces de sa tante, la chorégraphe américaine Lucinda Childs.
En 2014, elle fonde l'association Scarlett's pour développer son travail personnel en conciliant danse, performance, film et musique et se dédie à un nouveau projet musique "SCARLETT'S FALL", en collaboration avec Stéphane Vecchione.
En 2016, le canton de Genève lui offre une bourse et une résidence de recherche de 6 mois à Berlin pour développer son travail personnel.
En 2018, elle crée sa première pièce scénique The Goldfish and the Inner Tube en collaboration avec Stéphane Vecchione.
Elle créera son premier solo, fantasia, à l'ADC de Genève en octobre 2019. Elle a été l'interprète de la reprise en 2015 de Más distinguidas de La Ribot et est depuis 2012 une des danseuses de Laughing Hole.

Fernando de Miguel

Musicien et compositeur suisse d'origine espagnole, Fernando de Miguel est né en 1971 à Genève.
Après un passage en histoire de l'art et philosophie à l'Université de Genève, il commence à inscrire son nom parmi ceux des «enfants terribles» du rock genevois des années 1990 et 2000. Il participe à la création et à la production de formations telles que The Munch, Buz, Edison, Thöt Bob, Imericani ou Zwegh. Au sein de ces projets, il se produit sur les scènes du Montreux Jazz, de Paléo et de nombreux clubs et festivals en Suisse et en Europe.
En 2005, il reprend des études et obtient un master en arts digitaux à l'Université Pompeu Fabra de Barcelone. Il se forme à la composition et à la musique électroacoustique avec le professeur Gabriel Brncic dans un programme incluant les medias numériques, la production web, le montage vidéo et le développement d'installations multimédia. Il intègre le collectif Database59 et entame des collaborations avec des plasticiens et vidéastes. Son terrain d'expression se trouve également dans la composition pour le théâtre et la danse, pour lesquels il crée des environnements sonores et des musiques originales.
Il compose en 2013 une pièce sonore pour l'exposition permanente du musée International de la Croix Rouge à Genève.
Actuellement, il est actif comme compositeur dans des projets audiovisuels et d'arts du spectacle et sur scène dans des projets musicaux ou performatiques.
Parmi ses dernières collaborations se trouvent : Oskar Gómez Mata - Cie L'Alakran, Vincent Coppey, Matthieu Vertut, Jean-Louis Johannides, La Ribot, Andrés Garcia, Dallas Switzerland et Caroline de Cornière

Membres
Cie La Ribot-Genève

Marie Prédour

Après une licence de Lettres Modernes mention sociologie du genre, Marie Prédour passionnée de musique, travaille durant plusieurs années pour le Montreux Jazz Festival. Elle effectue ensuite plusieurs stages dans des salles de spectacles et festivals qui l'amènent à se diriger vers la lumière pour le spectacle vivant. Elle suit en 2009 une formation de technicienne polyvalente son, lumière, plateau au sein de l'école Grim'Edif à Lyon et commence à travailler dans des structures culturelles française à l'instar de Bonlieu Scène Nationale à Annecy où elle est embauchée comme assistante lumière de Daniel Demont lors de la création de Spider Galaxies (2011) de Gilles Jobin. Elle suit dès lors la tournée de la pièce ainsi que la reprise d'A+B=X comme technicienne lumière. En 2012, en tant que directrice technique de la compagnie Gilles Jobin, elle reprend la régie de la pièce Shaker Loops et signe avec Daniel Demont, la création lumière des pièces S.P.A.C.E et P.E.N.I.S P.O.L.I.T.I.C.S de l'association Sud Sud.
Depuis 2011, Marie Prédour occupe le poste de directrice technique dans la compagnie La Ribot. Elle a collaboré sur les créations de El Triunfo de la Libertard 2014 Another Distinguée 2016 Please et Please Please, 2019 et a suivi la tournée de plusieurs autres pièces signées par La Ribot.
En parallèle à son travail elle signe également la direction technique de plusieurs pièce de Simone Aughterlony. Elle poursuit également ses collaborations avec plusieurs salles de spectacle françaises et signe la création lumière de groupes de musique.
En 2019 elle lance créé LUEUR, une association dont le but est de défendre et d'encourager la mixité des genres et des sexes dans la musique électronique.

Paz Santa Cecilia

Basée en Espagne, Paz Santa Cecilia a acquit une large expérience de la gestion des arts scéniques en particulier du théâtre et de la danse contemporaine au niveau national et international depuis de nombreuses années.
Elle a travaillé en tant que directrice de production ou directrice adjointe au Centro National de Nuevas Tendencias Escenicas, au Teatro Central de Sevilla o Centro Andaluz de Teatro ou le Teatro de la Abadia à Madrid et dans les projets culturels d'envergure,
de l'exposition universelle de 92 à Séville et les Escenas Contemporaneas à Madrid 2008-2009.
En 2016 elle a été la programmatrice de l'édition de Mercates à Séville et de Spanish Folias, une sélection de créations contemporaines espagnoles présentée aux Pays-Bas. Elle a été conseillère au Centre chorégraphique de Galicie, au Museo National Centro de Arte Reina Sofia et pour le comité espagnol pour la Quadriennale de Prague. Pendant plusieurs années, elle est un des membres fondateurs de IRIS, l'association sud européenne pour la création contemporaine.
De 2009 à 2012 elle a été la directrice du département de coordination à l'INEAM, (ministère de la culture espagnol).
Elle a été une des co-organisatrice des Jornadas sobre la Educacion y la Inclusion social dans les arts scéniques. Elle a dirigé la section théâtre dans la biennale de Venise et a été la directrice artistique du Festival IDEM- Festival de Artes Escenicas en Inclusion social. Aujourd'hui elle dirige son agence artistique, Magale prod.

Gonzague Bochud

Né en 1974 dans le canton de Fribourg, économiste de formation, Gonzague Bochud a d'abord travaillé dans les domaines de la formation, puis de l'informatique pour La Poste Suisse en Romandie, puis à Berne. C'est en organisant des concerts et soirées dans des clubs de la ville de Fribourg, qu'il découvre sa passion pour l'événementiel et qu'il débute sa reconversion professionnelle par étape. Il participe à l'organisation des Prides à Lausanne en 2006, puis à Fribourg pour les éditions 2007, 2013 et 2016. Il a également œuvré dans le comité de rédaction de la défunte revue Hétérographe et comme administrateur pour la revue suisse de littérature Vice-Versa. Il travaille également pour les compagnies de Gilles Jobin et de Marie-Caroline Hominal. Dans son temps libre, il s'investit pour la défense des droits des minorités sexuels et de genres et est devenu en 2019, le président de l'association Sarigai à Fribourg.

Sara Cenzual

Née en 1980, elle est d'origine espagnole et suédoise mais c'est en Suisse, à Genève, qu'elle habite depuis l'enfance. Après quelques années d'études en Science politique, elle rentre dans le monde en actif en travaillant en tant que chargée de cours dans une école de langues, Actives Languages. Après cette expérience c'est dans la finance qu'elle va se diriger en occupant différents postes au sein d'une banque privée.
En 2015, elle rejoint l'équipe de La Ribot.

Membres
Cie La Ribot-Genève

Guillaume Defontaine

Guillaume Defontaine, travaille depuis plus de trente ans dans le milieu des arts de la scène. En 1998 il commence à travailler au Théâtre du Prato où il y passe 20 ans de «débordements clownesques et d'aventures circassiennes». Entre 2005 et 2008 il est régisseur plateau à l'Opéra de Lille. En tant qu'indépendant il a travaillé pour de nombreux concerts, festivals de théâtres et de danse, a collaboré à la création d'un petit studio d'enregistrement et a conçu la lumière pour quelques troupes de théâtre. Il a également collaboré aux événements de Lille2004/Lille3000, La Villette hors les murs

Eric Wurtz

Après une activité de graphiste dans la presse et l'édition, Eric Wurtz s'oriente en 1983, vers l'éclairage scénique dans le collectif de créateurs Lolita. Son approche singulière de la lumière l'amène à collaborer avec les chorégraphes parmi les plus novateurs de la danse contemporaine, notamment: Lucinda Childs, Régine Chopinot, François Chaignaud et Cecilia Bengoléa, Philippe Decouflé, La Ribot et avec Mathilde Monnier sur l'essentiel de ses productions.
Dans le domaine théâtral et lyrique avec Maurice Bénichou, Philippe Genty, Alain Maratrat et Olivier Martinaud. On notera ces créations à l'étranger avec Ahn Aessoon, Boyzie Cekwana, Bouchra Ouizgen, John Scott et Salia Sanou.
A travers ces expériences il participera aux évolutions qui font de la lumière un partenaire privilégié de la mise en scène. Curieux de se confronter à des espaces différents, il conçoit les éclairages des événements suivants: Cérémonie de clôture du Cinquantenaire des débarquements de Normandie, 1994, Caen.Toki Shisui Giappone in Italia 95/96, Capodimonte, Naples, ouverture du championnat du monde de Football, place de la concorde, 1998 et l'ouverture du Al Janadrya Festival, Ryad, 2001.
Il est lauréat en 1997, du programme « Nusantara », résidence d'artiste en Indonésie, AFAA, Ministère des affaires étrangères, ce qui lui permet de développer un projet personnel avec la lumière comme médium.
Pour La Ribot, il signe les lumières des pièces : Gustavia en 2008, PARAdistinguidas en 2011, EEEXEEECUUUUTIOOOOONS !!! en 2012, El Triunfo de la Libertad en 2014, Another Distinguée en 2016 et la création Please Please Please en 2019, ainsi que celles des reprises de Panoramix (1993-2003), Más distinguidas (2016) et de Distinguished Hits (1991-2000).

Camilo de Martino

Né à Fribourg en 1991, passionné pour la vidéo depuis très jeune, il crée son premier film d'animation à l'âge de 13 ans. Il entre en 2007 à l'école de MultiMedia et d'Art de Fribourg et il effectue son stage d'étude auprès des frères Guillaume pour travailler sur leur projet "La nuit de l'ours" à mi-chemin entre documentaire et film animé. Ce moyen métrage a connu un grand succès et a été présenté dans près de 60 festivals et a reçu plus de 10 prix, dont notamment celui du cinéma suisse en animation ainsi que le "best animation" d'Aspen filmfest aux USA. Il collabore à nouveau avec les frères Guillaumes sur d'autres projets, notamment "Jolieville", une installation de plusieurs séquences en relief. Ce qui lui permet d'acquérir de bonnes connaissances sur la vision stéréo et le traitement d'images en relief. Fin 2012, il rencontre Gilles Jobin avec lequel il collabore actuellement.
Par la suite, il rencontre La Ribot, et devient "super contemporary multimedia assistant director". Il collabore sur plusieurs projets notamment "FILM NOIR et son site web.

La Ribot-Genève
44, rue de la Coulouvrenière
1204 Genève
tél +41 22 331 00 52 // www.laribot.com

Genève, le 10 mars 2020

Chers.ères Membres du jury,

A la suite de l'appel à projet décidé par la Ville et le Canton de Genève, nous vous soumettons notre candidature pour renouveler la Convention de soutien tripartite pour la période 2021-2023. La compagnie La Ribot-Genève est au bénéfice d'une convention tripartite avec la Ville et le Canton de Genève et Pro Helvetia depuis 2011. La dernière convention 2018-2020 a convenu que les trois autorités amenaient un apport, ensemble, de CHF 310'000.- annuel à la compagnie. Dans le cadre de cet appel à projet, nous souhaiterions renouveler ces accords et augmenter l'apport global de CHF 50'000.- pour un total annuel de CHF 360'000.- Notre requête est motivée pour les raisons que nous expliquons dans cette lettre.

La compagnie La Ribot-Genève a été fondée en 2007 à Genève par La Ribot, d'origine espagnole. Depuis plus de 30 ans, celle-ci est une figure majeure de la danse contemporaine internationale, ses propositions artistiques, notamment son œuvre emblématique, les Pièces distinguées, ont redéfini les contours de la discipline. Artiste protéiforme elle a créé plusieurs œuvres vidéo et installations.
Au long de sa carrière, La Ribot a établi de nombreuses relations avec des institutions prestigieuses telles à Paris avec le Festival d'Automne, le Centre Pompidou, le Théâtre de la Ville ou à Londres avec la Tate Modern, la Hayward Gallery, à Madrid avec los Teatros del Canal et dans le monde avec le MUAC-Mexique ou le Lincoln Center à New York. Ses spectacles ont parcouru le monde entier Ses œuvres visuelles ont été exposées dans de nombreux musées et centres d'art et font parties de plusieurs collections publiques comme celles du Centre Pompidou à Paris et du Museo Reina Sofia à Madrid.

Ces dernières années la compagnie La Ribot-Genève a connu une très forte croissance en termes d'activités, de projets, de visibilité et de reconnaissance. Depuis 2017, elle a donné plus de 139 représentations et participé à de grandes expositions partout dans le monde, qui ont attiré plus de 360'000 spectateurs. Elle a réalisé les créations *Happy Island* et *Please Please Please* ainsi que l'installation *Walk the Authors*. Durant la même période, elle a reçu deux prix prestigieux ; la Comunidad de Madrid lui a remis un Prix dans la catégorie des arts plastiques et L'Office fédéral de la culture lui a décerné le Grand Prix suisse de danse.

Des programmes rétrospectifs sur son travail impliquant la présentation de plusieurs œuvres ont été organisés dans plusieurs grandes villes européennes. A l'été 2017, le festival Tanz im August a organisé la rétrospective *Occuppatiooon !*, en avril 2019 le Mercat de les Flors associé au Macba ont présenté *Constel-lacio* et à l'automne de la même année, le Festival d'Automne à Paris lui a dédié un Portrait. Nous pouvons citer aussi l'exposition monographique, *Take a Seat*, organisée par le CCemx – Centro de Cultura de España en Mexico en 2018.
Les retombées des événements de ces dernières années ont été considérables. Elle a été sollicitée à concourir pour représenter le Pavillon de l'Espagne dans le cadre la biennale d'art contemporain à Venise en 2021. La Communidad de Madrid va organiser au début 2022 une exposition personnelle consacrée à son travail dans la Salle Alcala 31, lieu référant de l'art contemporain madrilène.

Durant les prochaines années, La Ribot a pour projet de réaliser de nouvelles créations autour de la notion de travail et de ses liens à la précarité et la vulnérabilité. Il est prévu de produire trois pièces ; la première, *Pièce distinguée n°54*, est en ce moment en cours de création et sera présenté en août 2020 dans le cadre de l'exposition d'art vivant imaginé par Olivier Kaeser pour le bâtiment d'art contemporain à Genève. Deux autres créations sont prévues pour la période 2021-2023, une qui devrait être conçue pour être présentée dans le cadre de la Biennale d'art contemporain à Venise et l'autre destinée aux salles de théâtres et dont la création est planifiée pour l'année 2022. Ces deux travaux impliqueront une dizaine d'interprètes sur chaque projet.

En parallèle à ces activités, elle continuera ses interventions à la HEAD, ainsi qu'à prodiguer des workshops et à participer à des conférences, des discussions et des entretiens publics.

Un des objectifs majeurs durant ces prochaines années pour la compagnie est de concevoir des projets qui impliquent un nombre plus important d'interprètes. Elle a pour intention de travailler avec ses collaborateurs de longue date comme Ruth Childs, Tamara Alegre, Olivia Cisky-Tmka Thami Manekehla ou Juan Loriente mais également avec de jeunes danseurs.ses, comédien.nes récemment diplômés de la Manufacture ou de la HEAD.

C'est la raison pour laquelle nous sollicitions un apport financier plus important à hauteur de CHF 50,000 qui sera destiné aux créations et couvrira principalement les salaires des interprètes, dont le nombre sera en augmentation importante ces prochaines années.

Il est aussi important pour la compagnie, en tant qu'employeur, de proposer aux collaborateurs artistiques, interprètes, musiciens ainsi qu'aux collaborateurs techniques, des salaires décents qui leur permettent d'avoir plus de stabilité financière.

En conclusion, nous sommes reconnaissants à la Ville de Genève, à la République et Canton de Genève et à Pro Helvetia d'avoir soutenu la compagnie La Ribot depuis 2011. L'apport de la Convention a été indispensable à la vie de la compagnie et au développement de ses activités artistiques. Grâce à ces aides, nous avons pu réaliser de nouvelles créations et avons pu organiser des tournées de grande ampleur. Nous espérons continuer à être soutenu par nos autorités pour que la compagnie puisse rester l'une des plus illustres compagnies de danse suisse à rayonner en Suisse et à l'international.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans l'attente de votre décision, que nous espérons positive, nous vous transmettons, Chers.ères Membres du jury, nos salutations distinguées,

La Ribot
Directrice

Annexes :

- Dossier de demande (incluant la description des activités pour les trois prochaines années, le plan financier pour la période, le récapitulatif des trois dernières années et les cv des membres de la compagnie)
- Comptes 2018 et 2019 révisés
- Liste des membres de l'Association La Ribot
- Statuts signés de l'Association La Ribot
- Attestation de l'OCAS

COMPAGNIE LA RIBOT
BUDGET

CHARGES	2021	2022	2023
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES			
PERSONNEL PERMANENT (4 personnes)			
salaires bruts			
Direction (100%)	108 000,00	108 000,00	108 000,00
Directrice de production (100%)	78 000,00	78 000,00	78 000,00
Responsable finances (40%)	33 600,00	33 600,00	33 600,00
Direction technique (50%)	36 000,00	36 000,00	36 000,00
Assistance administrative (20%)	12 000,00	12 000,00	12 000,00
	267 600,00	***267 600,00***	***267 600,00***
charges sociales			
	52 198,06	***52 198,06***	***52 198,06***
Total personnel permanent	***319 798,06***	***319 798,06***	***319 798,06***
SALAIRES INTERMITTENTS BRUTS			
salaires bruts			
Tournées 2021 (interprètes)	6 800,00		
Assistance artistique	2 800,00		
Création 2022, 5 + 10 interprètes		95 750,00	
Techniciens création		5 650,00	
Créateur lumière (2022)		6 000,00	
Créateur bande-son (musicien)		6 000,00	
Costumière		5 650,00	
Tournées 2022 (interprètes)		40 000,00	
Techniciens tournée 2022		4 000,00	
Tournées 2023 (5 + 10 interprètes + technique)			30 000,00
Création 2023, 4 interprètes			41 600,00
Création technicien 2023			5 200,00
Créateur lumière			3 000,00
Constructeur décors			2 600,00
Concepteur musique			2 600,00
Costumier			2 600,00
	9 600,00	***163 050,00***	***87 600,00***
Droit aux vacances, 8,33%	799,68	13 582,07	7 297,08
Salaires déterminant AVS	**10 399,68**	**176 632,07**	**94 897,08**
charges sociales			
	2 028,56	***34 453,85***	***18 510,62***
Total intermittents	***11 628,56***	***197 503,85***	***106 110,62***
TOTAL SALAIRES	**331 426,62**	**517 301,91**	**425 908,68**
VOYAGES			
TOTAL FRAIS DE VOYAGE REPRESENTATION	**26 000,00**	**30 000,00**	**30 000,00**
Honoraires de diffusion			
Total honoraires de diffusion	**48 000,00**	**48 000,00**	**48 000,00**
FRAIS DE PRODUCTION			
Total frais de production	**9 000,00**	**30 000,00**	**25 000,00**
Honoraires de communication			
Honoraires de communication	**6 000,00**	**20 000,00**	**12 000,00**
FRAIS DE COMMUNICATION / PR / PUBLICITE			
Total frais de communication	**12 000,00**	**12 000,00**	**12 000,00**
FRAIS D'ADMINISTRATION PERMANENTS			
Loyers (studio et local de stockage)	18 000,00	18 000,00	18 000,00
Mise à disposition du studio et bureau par la Ville	19 850,00	19 850,00	19 850,00
Frais de bureau, télécommuncations et frais divers	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Assurances choses et RC	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Frais informatiques	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Honoraires révision comptes	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Formation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Intérêts et amortissements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	**61 850,00**	**61 850,00**	**61 850,00**
TOTAL CHARGES	**494 276,62**	**719 151,91**	**614 758,68**
RECETTES			
DIP Canton de Genève	120 000,00	120 000,00	120 000,00
Ville de Genève	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Mise à disposition du studio et bureau par la Ville	19 850,00	19 850,00	19 850,00
Pro Helvetia	110 000,00	110 000,00	110 000,00
Total convention	***349 850,00***	***349 850,00***	***349 850,00***
Loterie Romande			50 000,00
Label+		140 000,00	
Corodis			15 000,00
Fondations Privées		20 000,00	10 000,00
Total autres soutiens ponctuels	***0,00***	***160 000,00***	***75 000,00***
Coproductions	20 000,00	80 000,00	60 000,00
Cessions et remboursement de frais	115 000,00	120 000,00	120 000,00
Produits workshops, video, cours, autres recettes	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total coproductions, cachets et produits divers	***145 000,00***	***210 000,00***	***190 000,00***
TOTAL RECETTES	**494 850,00**	**719 850,00**	**614 850,00**
RESULTAT	573,38	698,09	91,32

Statuts de l'Association La Ribot

---

1. Nom / Siège
   Sous le nom d'Association La Ribot est constituée une association régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du Code civil suisse (CC).

   Son siège se trouve dans le canton de Genève.

2. But
   L'association a pour but de :
   - Soutenir et promouvoir la création artistique contemporaine et favoriser les échanges culturels en Suisse et à l'étranger.
   - Promouvoir la création artistique chorégraphique contemporaine et notamment administrer, produire et développer les recherches et créations chorégraphiques de La Ribot ainsi que toutes ses activités artistiques.

   L'association n'a pas de but lucratif.

3. Ressources
   Les ressources de l'association sont les suivantes :
   - Dons
   - Subventions et aides
   - Produit des activités

4. Membres
   Toute personne physique ou morale peut devenir membre de l'association.

   Les demandes d'admission sont adressées au comité. Le comité admet les nouveaux membres et en informe l'assemblée générale qui se prononce sur elles.

5. Organes
   Les organes de l'association sont :
   - l'assemblée générale,
   - le comité,
   - l'organe de révision.

6. Assemblée générale
   L'assemblée générale est l'organe suprême de l'association. Elle est composée de tous les membres.

   Elle se réunit au moins une fois par année. Elle est valablement constituée quelque soit le nombre des membres présents.

La convocation mentionnant l'ordre du jour est adressée à tous les membres au moins 10 jours à l'avance.

En plus des compétences qui sont normalement les siennes en vertu des articles 60 et suivants CC, l'assemblée générale :

- Accepte et radie les membres,
- Elit les membres du comité et élit un(e) président(e),
- Nomme la direction,
- Réglemente le droit de signature et de représentation,
- Approuve les comptes annuels,
- Nomme l'organe de révision,
- Décide de toute modification des statuts,
- Décide de la dissolution de l'association

7. Comité
Le comité se compose au minimum de 2 membres élus par l'assemblée générale.

Le comité est autorisé à gérer les affaires de l'association et à la représenter.

Le comité peut déléguer des tâches et responsabilités à la direction.

La direction comprend la directrice artistique.

8. Responsabilité
L'association répond seule de ses dettes qui sont garanties par sa fortune sociale.

9. Comptabilité
L'exercice comptable s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

10. Dissolution
La dissolution peut être décidée par l'assemblée générale. L'actif éventuel de l'association devra être destiné à une association à but non lucratif, exonérée d'impôts et poursuivant des buts analogues.

11. Adoption des statuts
Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale ordinaire du 10 janvier 2011.

Au nom de l'association

La présidente

La vice-présidente

		valeurs 2020	2021	2022	2023

Indicateurs généraux

Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)				
	Nombre de personnes				
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année				
	Nombre de personnes				

Indicateurs d'activité

Nombre de représentations	Nombre total de représentations durant l'année				
Nombre de productions	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année				
Nombre de reprises	Nombre de spectacles en reprise durant l'année				
Nombre de représentations à l'étranger	Nombre de représentations à l'étranger				
Lieux	Nombre de lieux des tournées à l'étranger				
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève				
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée)				
Activités pédagogiques	type d'activité à mentionner dans le rapport d'activité				

Tournées 2021
Compagnie XXX

SUISSE					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

ETRANGER					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

Tournées 2022
Compagnie XXX

SUISSE					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

ETRANGER					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

Tournées 2023
Compagnie XXX

SUISSE					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

ETRANGER					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

FORMULAIRE D'EVALUATION

de la convention de soutien conjoint pour les
« compagnies à rayonnement suprarégional et international »
2021-2023

entre

Pro Helvetia – Fondation suisse pour la culture

-

Subventionneur x

-

Subventionneur x

et **l'Association X**
(ci-après *X*)

2023

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION **3**

2. EVALUATION **3**

2.1. Relations entre les parties signataires **3**

2.2. Réalisation des engagements de la Compagnie **3**
2.2.1 Réalisation des objectifs artistiques 3
2.2.2 Suivi du plan financier 4
2.2.3 Développement général de la compagnie durant la période de la convention au niveau structurel 4

2.3. Réalisation des engagements des collectivités publiques **4**
2.3.1 Engagements financiers 4

3. CONCLUSIONS **4**

ANNEXE 1 : FORMULAIRES DE TOURNEES

ANNEXE 2 : BUDGETS ET COMPTES

ANNEXE 3 : TABLEAU DE BORD

ANNEXE 4 : TABLEAU D'EVALUATION BUDGETAIRE

1. Introduction

En 2021, Pro Helvetia, subventionneur x, x et la compagnie x ont signé une convention de soutien conjoint pour une compagnie à rayonnement suprarégional et international. Cette convention, qui concerne les années 2021 à 2023, est la première/seconde convention de soutien conjoint signée par ces partenaires.

Conformément à l'article 5 de cette convention, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires début 2023.

Afin de mieux préparer la séance d'évaluation, la compagnie complètera le formulaire ci-dessous et le transmettra aux subventionneurs au plus tard une semaine avant la date de la réunion. Les commentaires doivent être concis et précis, chaque sujet pourra être développé pendant la séance et/ou dans les rapports d'activité annuels.

Un rapport d'évaluation réunissant les commentaires de la compagnie et ceux des subventionneurs sera rédigé après la séance et transmis à toutes les parties concernées.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre posé par les collectivités publiques et le projet artistique de la compagnie x, les charges financières, les engagements des parties ainsi que les réalisations de la compagnie.

2.1. Relations entre les parties signataires

- Les subventionneurs ont-ils transmis les informations de manière régulière et transparente ?
Compagnie :

- La Compagnie a-t-elle transmis les informations de manière régulière et transparente ?
Subventionneurs :

- La compagnie a-t-elle remis les plannings et budgets annuels, les rapports d'activités et les comptes dans les délais impartis et de manière complète ?
Subventionneurs :

2.2. Réalisation des engagements de la Compagnie

2.2.1 Réalisation des objectifs artistiques

- Créations
« la Compagnie s'engage à créer au moins deux œuvres originales qu'elle présentera au public de sa région », art. 4.2 Convention
Compagnie : (titre, année, évtl. commentaire)

- Tournées
« la Compagnie s'engage à se produire au moins à 14 reprises par année dans au moins 7 lieux différents à l'étranger », art. 4.3 Convention
Compagnie : (voir Annexe 1, évtl. commentaire)

- Projets de médiation et de sensibilisation

« La Compagnie s'engage également à développer un travail de sensibilisation. Ce travail consiste à faciliter l'accès de tous les publics aux productions de la compagnie et à faire connaitre le monde professionnel du théâtre auprès d'un public le plus large possible. » art. 4.2 Convention

Compagnie : (titre, année, évtl. commentaire)

- Atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord :

Compagnie : (voir Annexe 3, évtl. commentaire)

Commentaire des subventionneurs :

2.2.2 Suivi du plan financier

- Est-ce qu'il y a eu des écarts significatifs entre le plan financier de la convention et les comptes. Si oui, veuillez expliquer les raisons.

Compagnie :

- proportion du montant global de la convention alloué aux créations, aux tournées, respectivement aux autres projets

Compagnie : (voir Annexe 4, évtl. commentaire)

- proportion entre le montant global de la convention et autres entrées

Compagnie : (voir Annexe 4, évtl. commentaire) :

Commentaire des subventionneurs :

2.2.3 Développement général de la compagnie durant la période de la convention au niveau structurel

Compagnie :

2.3. Réalisation des engagements des collectivités publiques

2.3.1 Engagements financiers

- Est- ce que les engagements des subventionneurs indiqués dans le contrat ont été tenus ?

Compagnie:

- Le rythme de versement des subventions convient-il ?

Compagnie :

- D'autres soutiens ponctuels ont-ils été accordés hors convention par les collectivités publiques partenaires ?

Compagnie : (voir Annexe 4, évtl. commentaire)

3. Conclusions

Compagnie :

Subventionneurs :

Les projets ont été financés de la manière suivante (cumule 2021 et 2022) :

Créations			**%**
Part de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	CHF	-	#DIV/0!
Co-productions	CHF	-	#DIV/0!
Divers	CHF	-	#DIV/0!
Total créations	**CHF**	-	#DIV/0!
Tournées			**%**
Part de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	CHF	-	#DIV/0!
Cachets	CHF	-	#DIV/0!
Divers	CHF	-	#DIV/0!
Total tournées	**CHF**	-	#DIV/0!
Projets de médiation sensibilisation			**%**
Part de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	CHF	-	#DIV/0!
Cachets	CHF	-	#DIV/0!
Divers	CHF	-	#DIV/0!
Total autres projets	**CHF**	-	#DIV/0!
Autres Projets			**%**
Part de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	CHF	-	#DIV/0!
Cachets	CHF	-	#DIV/0!
Divers	CHF	-	#DIV/0!
Total autres projets	**CHF**	-	#DIV/0!
GRAND TOTAL	**CHF**	-	

La CSC a été utilisée de la manière suivante:

			%
Créations	CHF	-	#DIV/0!
Tournées	CHF	-	#DIV/0!
Médiation & sensibilisation	CHF	-	#DIV/0!
Autres Projets	CHF	-	#DIV/0!
Total CSC	**CHF**	-	#DIV/0!

La compagnie a été financée comme suit :

			%
CSC	CHF	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	CHF	-	#DIV/0!
Co-productions et cachets	CHF	-	#DIV/0!
Divers	CHF	-	#DIV/0!
GRAND TOTAL	**CHF**	-	#DIV/0!

La compagnie ne remplit que les zones en jaune

Définitions :	
CSC	(Soutiens contenus dans contrat de la CSC)
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	(Soutiens additionnels de commune, canton, Pro Helvetia)
Autres soutiens publics ou para-publics	(Loterie, Corodis, Casino de Meyrin, autre canton etc.)
Co-productions & Cachets	(Des organisateurs)
Divers	(Fondations privées, sponsors, dons, autres)